

L'e-Commerce et l'e-Gouvernement boostés par la signature électronique

Depuis la loi relative au commerce électronique du 14 août 2000, la signature électronique existait surtout sur papier. Aujourd'hui, l'idée prend véritablement corps.

Tout d'abord, il a fallu se doter d'une infrastructure à clé publique (PKI) pouvant livrer des certificats électroniques: la LuxTrust S.A., créée en 2005, et qui a obtenu le statut de PSF en 2006. L'Etat luxembourgeois est actionnaire majoritaire de la LuxTrust S.A. à raison de 66% du capital social, ensemble avec la Société Nationale de Crédit et d'Investissement (SNCI), à côté de plusieurs acteurs majeurs de la place financière et du secteur privé.

Selon Jeannot Krecké, ministre de l'Economie, le succès de LuxTrust est basé sur la mutualisation des coûts de développement, de déploiement et d'utilisation des produits et services de LuxTrust. Ainsi, le caractère multi-applicatif des produits que LuxTrust met sur le marché est déterminant. Une entreprise qui a besoin d'une carte à puce électronique pour travailler avec des applications étatiques (eGouvernement) peut utiliser la même carte à puce dans des applications privées. Les cartes à puce de LuxTrust respectent des normes de sécurité internationalement reconnues. Depuis quelques mois, elles sont disponibles dans une trentaine de points de vente (autorités d'enregistrement) à travers le Grand-Duché.

FUTURS PROJETS

Ensuite, les applications en ligne utilisant la signature électronique doivent être mises en place. Plusieurs de ces applications du secteur public et du secteur privé, destinées aux entreprises, verront le jour dans les prochaines semaines. Les prochains mois verront se développer le projet eTVA, le projet PLDA (Paperless Douanes et Accises), un Registre de Commerce et des Sociétés, qui peut déjà aujourd'hui être consulté en ligne et qui offrira bientôt la possibilité de faire des

dépôts en ligne, et la solution MultiLine qui existe depuis 1992 et dont la nouvelle version est en pilote depuis novembre 2007. Cette phase pilote a été concluante non seulement pour la nouvelle version du MultiLine, mais également pour la sécurité LuxTrust, à laquelle toutes les applications précitées recourent dorénavant.

L'introduction de la signature électronique dans les applications eGovernment va aller de pair avec la distribution de cartes à puce pour les utilisateurs des applications internes de l'Etat. Cette initiative, tout en augmentant le niveau de sécurité, va favoriser la gestion électronique des dossiers administratifs, en vue d'une réduction des délais de traitement et de mise à disposition de l'information aux citoyens et aux professionnels.

NIVEAUX PRIVE ET PUBLIC

Pour accélérer l'utilisation et donc garantir le succès des nouvelles applications à destination des professionnels, mais aussi de celles destinées aux personnes privées, il est primordial pour Claude Wiseler, ministre de la Fonction Publique et de la Réforme administrative, que le marché soit en possession d'une masse critique de cartes à puce lorsque les applications verront définitivement le jour.

C'est la raison pour laquelle le gouvernement a décidé que les cartes à puce mises à disposition aux utilisateurs internes seront de forme à pouvoir également être utilisées dans un contexte privé, tel que prochainement l'online banking ou le commerce électronique en général. Les premières applications en ligne à destination des personnes privées suivront dans le courant du second semestre 2008, selon Claude Wiseler.